

Mesures d'aide financière pour les écoles

Saviez-vous que diverses mesures d'aide financière existent pour soutenir vos sorties scolaires en milieu culturel?

Afin de vous assurer que vos démarches soient conformes, nous vous conseillons de vous informer auprès de votre direction d'établissement. La personne-ressource en culture-éducation de votre centre de service scolaire peut aussi vous accompagner dans vos démarches.

Sortie scolaire en milieu culturel

Établissements d'enseignement publics – Mesure 15186

Établissement d'enseignements privés – Mesure 30210

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Accordant une aide financière exclusive aux sorties scolaires en milieu culturel, cette mesure permet de défrayer la totalité des coûts liés à la sortie, dont le transport, les billets de spectacle et les ateliers.

École accessible et inspirante

Établissements d'enseignement publics – Mesure 15230

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Cette mesure prévoit un montant alloué à chaque élève pour les activités et sorties éducatives. Cette somme peut être utilisée pour défrayer la totalité des coûts liés à la sortie. Elle peut aussi être jumelée à la mesure 15186.

Programme Culture à l'école

Établissement d'enseignement publics

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

« Le programme La culture à l'école du ministère de l'Éducation a pour objectif de former des citoyens actifs sur le plan culturel en multipliant les expériences offertes aux élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes. Ces expériences sont rendues possibles grâce à la collaboration de ressources culturelles inscrites au Répertoire culture-éducation. » [Infos](#)